
[Imprimer](#)

Calendrier respecté pour « Réinventer Paris »

Image

Elus, promoteurs, architectes, experts étaient invités par le Pavillon de l'Arsenal, le 20 septembre 2018, pour faire le point sur les projets lauréats de « Réinventer Paris ». 12 permis de construire ont été délivrés sur les 22.

Une rencontre sur le thème « Réinventer Paris : où en est-on ? », le 20 septembre au Pavillon de l'Arsenal, a permis de dresser un premier bilan du concours lancé par la Ville en 2014. L'occasion de souligner que le calendrier est respecté pour la plupart des sites, sauf pour celui de Gambetta s'avérant particulièrement complexe. De plus, sur 22 projets, un seul recours a été engagé, à Etoile Voltaire, qui s'est soldé par une décision favorable du tribunal. La première livraison est annoncée pour janvier prochain, rue de la Bûcherie dans le 5^e (la Compagnie des philanthropes) et la dernière sera le projet Mille arbres (17^e) prévu pour 2023.

Au total, 12 permis de construire ont déjà été délivrés et 8 chantiers ont démarré. 4 permis sont en cours d'instruction et 6 autres projets sont décalés à cause de « mauvaises surprises techniques », notamment une pollution plus importante que prévue.

Evolutions incontournables

Si la ville se targue de veiller à ce que le projet qui sort de terre corresponde à celui sélectionné au concours, des évolutions ont cependant été incontournables. Ainsi Morland (4^e) ne pourra pas mettre en œuvre son projet de géothermie, faute de ressources suffisantes pour alimenter l'intégralité de l'opération. L'îlot fertile sur le Triangle Eole Evangile (19^e) n'aura pas de structure bois-béton. « Au terme d'un an et demi d'études, nous avons été contraints d'admettre que ce mode constructif ne fonctionnerait pas car le bois impliquait de prévoir une façade légère, et donc trop fragile pour supporter la pierre », a expliqué Antoine Viger-Kohler, architecte TVK architectes et urbanistes.



Porte-à-faux réduit pour Mille arbres

Quant à l'Auberge de Buzenval (20e), le jury a exigé de réduire la hauteur de cinq à quatre étages, limitant le nombre de chambres de la résidence hôtelière et impactant son modèle économique, tandis que le promoteur a dû trouver un autre exploitant (Joe Joe), le premier ayant connu des difficultés. Le site de la Ferme du rail (19e) s'est, de son côté, trouvé beaucoup plus pollué que prévu, ce qui a engendré des surcoûts supportés par le maître d'ouvrage, Rehabail et Moa.

Quant au fameux projet Mille arbres, Porte Maillot, il a fallu réduire à 20 m le porte-à-faux pour des questions techniques. « La difficulté du projet tient surtout à son ordonnancement, car il faut construire un pont sur lequel on pose un immeuble avec un parc », a convenu Philippe Journo, président de la Compagnie de Phalsbourg.